

Emprunt pour les investissements futurs

Les élus de la communauté de communes Berry Loire Puisaye se sont réunis vendredi, à Briare.

La taxe d'ordures ménagères financée à 100 % par la communauté

Jacques Girault, vice-président en charge des finances et du développement économique, a présenté le projet de budget 2017. « C'est une affaire complexe, a-t-il prévenu, puisqu'il faut amalgamer les budgets des deux anciennes communes. Ce sera plus simple à préparer l'année prochaine, et certaines charges, liées à l'organisation de la fusion, disparaîtront. »

« On s'attendait à ce que



BUDGET. Une large part du conseil a été consacrée au budget complexe, présenté par Jacques Girault.

les dotations des deux intercommunalités soient supérieures, remarque le vice-président Emmanuel Rat. Or, elles compensent à peine les baisses de la dotation d'État. »

La Taxe d'enlèvement

des ordures ménagères représente une partie très importante du budget, car les élus communautaires ont choisi de la financer à 100 %. Pour autant, aux communes de rester « vigilantes » afin de ne pas se

montrer plus dépensières qu'auparavant.

En raison des taux d'emprunt particulièrement bas, la communauté de communes fait le choix d'emprunter un million d'euros, en prévision des investissements futurs.

Abstention du maire de Beaulieu

Le budget primitif pour 2017 a été adopté à l'unanimité, moins une voix. Patrick Desbois, maire de Beaulieu-sur-Loire, s'est en effet abstenu, arguant que le budget était plus élevé que la somme des budgets des deux communautés, ce qui ne lui semblait pas judicieux.

« C'est le budget prévisionnel, a rassuré le président Alain Bertrand, non pas le budget réalisé. Comme pour les communes, on prévoit toujours plus, sachant qu'on ne le dépensera pas. » ■

Stéphanie Manzano

■ Au fil des délibérations

Travail des conseillers. Deux nouvelles commissions doivent voir le jour. La première concerne les délégations de service public. Elle sera composée de cinq membres et autant de suppléants.

La seconde commission est obligatoire pour les communautés de plus de 5.000 habitants : elle devra dresser un rapport annuel de l'accessibilité à l'espace public des personnes handicapées ou âgées, puis veiller, le cas échéant, à son amélioration. Le président souhaite qu'elle soit composée d'un représentant par commune. Une liste doit être déposée au plus tard en juin.

Subvention. Le calendrier des dix manifestations du Bien-être briarais étant planifié dans les différentes communes, une subvention de 6.000 € lui sera allouée.

Impôts locaux. Malgré l'augmentation du budget, les impôts locaux connaissent une très légère baisse.

Office de tourisme. Une plaquette regroupant toutes les balades proposées sur l'intercommunalité va être éditée. Les difficultés rencontrées, au sujet de la nouvelle organisation, sont en passe d'être réglées : la directrice a été remerciée et une nouvelle embauche est en cours. Le budget prévisionnel sera sans doute revu à la baisse.

Restos du cœur. Une réunion avec le directeur de l'association humanitaire et le sous-préfet va être programmée. Grâce à l'appui du sénateur Jean-Pierre Sueur, une opportunité de terrain serait en train de se profiler pour la construction d'un nouveau local.